

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles
SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 2 avril 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	18	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

L'an 2021, le 2 avril à 16h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Maison du Village à Seugy, sous la présidence de Monsieur KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 26/03/2021.

Présents : M. KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. DUPUIS Christophe, M. VINCENT Patrick, M. WHYTE Julien, M. VARON Bernard, M. NIRO Eric, M. RICHARD Philippe, M. FALLOT Frédéric, M. GAY Jean-Paul, M. BOCQUET Jean-Charles, M. GUEDON Eric, M. DAUER Ivan, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BOUFFLET Pierre, M. WROBLEWSLI Didier, M. COLLOBER Ernest, M. BELLELI Thierry

Suppléants : M. WROBLEWSLI Didier (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. COLLOBER Ernest (de M. GAUBOUR Jacques), M. BELLELI Thierry (de M. DUFLOS Jérémy).

Excusés ayant donné procuration : M. FONTAINE Pascal à M. VARON Bernard, M. BUISSON Jean-Michel à M. BELLELI Thierry, M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles

Excusés : M. DUPONT Bernard, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. GAUBOUR Jacques, M. SOLER Patrick, M. BOUAFIA M'hamed

Absents : M. TERRY Eric, Mme LAURENT Catherine, M. MANSOUX Michel, M. FABRE Jacques, M. RIFFIER Gilles, M. DUFLOS Jérémy, M. BLANCHARD Philippe, M. DELECLUSE Thibault

Invités : Mme ISAY-MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud

A été nommé secrétaire : M. BOCQUET Jean-Charles

D2-03-2021

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 à L.1612-14 relatifs à l'arrêté des comptes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-20 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Président du SIECCAO pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour le vote des délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif présenté par le Président du SIECCAO et du Compte de Gestion établi par Monsieur le Comptable du Trésor ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Considérant que Monsieur Claude KRIEGUER, Président du SIECCAO, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Alain SABATIER, Vice-Président, pour le vote du Compte Administratif ;

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par Monsieur le Comptable du Trésor et adopté précédemment par le Comité Syndical ;

Adopté en séance publique
 095-200092054-20210402-D2-03-2021-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2021
 Date de réception préfecture : 16/04/2021

EXPOSE

Le Compte Administratif de l'année 2020, établi par l'Ordonnateur, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes qu'il a exécutées. Il doit être en stricte concordance avec le Compte de Gestion 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

DE DONNER ACTE de la présentation du Compte Administratif 2020 ;

D'ARRETER les résultats de l'exercice 2020, tels que résumés :

➤ **Exploitation 2020 :**

	Prévus (BP 2020)	Réalisés
Recettes	1 987 137,71 €	1 312 497,70 €
Dépenses	1 987 137,71 €	916 099,67 €
Résultat (excédent) : recettes - dépenses		396 398,03 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté à la clôture de l'exercice 2019 au chapitre 002		698 593,71 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020		1 094 991,74 €

➤ **Investissement 2020 :**

	Prévu (BP 2020)	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	6 810 288,46 €	1 062 519,41 €	491 265,72 €
Dépenses	6 810 288,46 €	1 503 877,81 €	1 111 136,29 €
Résultat (déficit) : recettes - dépenses		- 441 358,40 €	
Auquel s'ajoute le résultat reporté à la clôture de l'exercice 2019 au chapitre 001		1 739 017,91 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2020		1 297 659,51 €	
Résultat cumulé incluant les restes à réaliser		677 788,94 €	

Le résultat de clôture de la section d'investissement incluant les restes à réaliser, se calcule ainsi :

$$1\ 297\ 659,51 - 1\ 111\ 136,29 + 491\ 265,72 = 677\ 788,94 \text{ €}$$

DE VOTER le Compte Administratif 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 13/04/2021

Monsieur Claude KRIEQUER, Président du SIECCAO



Accusé de réception en préfecture 095-200092054-20210402-D2-03-2021-DE Date de télétransmission : 16/04/2021 Date de réception préfecture : 16/04/2021
